

Airon-Notre-Dame
Airon-Saint-Vaast
Berck-sur-Mer
Colline-Beaumont
Conchil-le-Temple
Groffliers
Rang-du-Fliers
Tigny-Noyelle
Verton
Waben

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

L'an deux mille sept, le quatre octobre à dix huit heures, le Conseil s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno COUSEIN, en suite de convocation en date du 28 septembre 2007, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM. COLLETTE, FERON, LECLERCQ, DELORME, PRUVOST, BEAURAIN, OPRESKO, COLEUR, Mme TORABI absents excusés.

Suppléants : MM. CORNU, DEBIL, SAVOYE, DEBEAUMONT.

Mme CROISILE est élue secrétaire.

13 - Développement économique – Vente de la parcelle cadastrée AL n°78 sise à Verton – route de Waben à la SARL ISAMBOURG-PRO

Par délibération du 27 mars 2007, l'assemblée communautaire a donné son accord pour la vente de l'immeuble de la société THOLLON sise à Verton – route de Waben, parcelle AL n°79, au prix de 163 350 €.

Depuis cette date, un fait nouveau est apparu. Le notaire, chargé de la liquidation de l'actif devant revenir à la Communauté de Communes Opale Sud a omis la parcelle contigüe cadastrée AL n°78 d'une contenance de 79a 50ca appartenant à la société SOMATEX et propose d'ajouter celle-ci à la vente de la première parcelle sans aucune majoration de prix, les frais d'actes restent à la charge de l'acquéreur.

France Domaine ayant été consulté, il est proposé à l'assemblée d'accepter l'ajout de la parcelle AL n°78 à la cession initiale consentie à la SARL ISAMBOURG-PRO

Le prix de cession pour ces deux parcelles AL n°78 et AL n°79 seraient de 163 350 €, majoré des frais de l'acte complémentaire relatif à l'acquisition de la parcelle AL N°78.

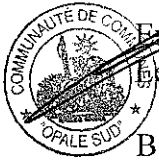
Il est proposé aux membres du Conseil d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à cette vente.

L'acte sera dressé par Maîtres DELMOTTE et TEBOUL, notaires associés assistés de Maîtres AUGRIS-LESAGE-WADOUX, notaires associés à Saint-Josse-sur-Mer.

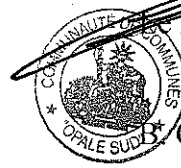
Adopté à l'unanimité.

Fait à Berck-sur-Mer, le 5 octobre 2007.

Publié le, 10 OCT. 2007
Exécutoire, le 11 OCT. 2007
Le Président,
B. COUSEIN.



Président,
COUSEIN.



REÇU LE

11 OCT. 2007

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER